



Jardin d'enfants / Centre d'Eveil
Tel : 41 89 69 ou 76 28 65 ou 50 05 04
272 rue Jacques Iékawé PK7 Nouméa

Règles de fonctionnement

N° 1

PRESENTATION :

Le jardin d'enfants «Les graines de soleil» a été créé en 2003. C'est un établissement privé agréé sous le numéro 250-94 PS /DPASS, regroupant les sections bébés, moyens et grands encadrés par dix professionnels de la petite enfance.

Le jardin d'enfants peut accueillir jusqu'à 50 enfants âgés de 3 mois à 3 ans. La section des bébés accueille jusqu'à 20 enfants de 3 mois à environ 15 mois, les sections des moyens, moyens plus et grands 9 enfants pour chacune.

Au sein de la structure, les ratios d'encadrement respectent des normes strictes. Aussi, le taux d'encadrement est d'une personne diplômée pour 6 enfants non-marcheurs, une pour 9 enfants marcheurs de moins de 3 ans et pour 12 enfants à partir de 3 ans. Ce taux d'encadrement nous permet de travailler dans des conditions idéales et de répondre au mieux aux besoins des enfants.

Le jardin d'enfants «Les graines de soleil» est ouvert de 6h30 à 18h du Lundi au Jeudi et 17h30 le vendredi.

Nous vous demandons de respecter IMPERATIVEMENT ces horaires.

Les dépassesments horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2000 F / heure entamée.

Le jardin d'enfants «Les graines de soleil» est exceptionnellement fermé les jours fériés et certains ponts.

En cas d'alerte cyclonique 1 et 2, ainsi que lors de la mise en sauvegarde et en cas de mouvements sociaux perturbant la sécurité et le bien être des enfants.

ORGANIGRAMME :

Directrice

ALIBAUD Laurence

Responsable

Haegy Caroline

Section des bébés

Jenna

Sarah

Marie-Louis

Section des moyens

Gaelle

Section des moyens +

Jemilla

Section des grands

Aurélie

Section des scolaires

Erica

Femme de service

Monique

OBJECTIFS :

NOTRE OBJECTIF PRINCIPAL EST L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT.

Pour cela nous tachant de:

- ° Etablir une **relation de confiance** et **d'échange** entre la famille, l'enfant et la structure d'accueil.
- ° Créer une **ambiance chaleureuse** et **agréable** grâce à des locaux et équipements adaptés.
- ° Offrir à l'enfant une **relation «maternelle»** privilégiée avec les «nounous» : douce, affectueuse et rassurante.
- ° Etre à l'écoute du **rythme** de l'enfant et assurer les soins essentiels à son **bien-être**.
- ° Aider l'enfant à se **socialiser** et l'accompagner tout en douceur, dans ses premiers pas dans la collectivité.
- ° Amener l'enfant à **découvrir le monde** grâce aux activités proposées.
- ° Amener l'enfant à communiquer et développer son **langage**.
- ° Aider l'enfant à devenir **autonome** et se construire.
- ° Adopter une **attitude positive** et encourageante vis à vis de chaque enfant.

MOYENS :

Nous faisons en sorte d'être continuellement à l'écoute de l'enfant afin d'assurer son confort à chaque moment de sa journée : accueil, soin, change, sommeil, jeu.

L'équipe toute entière met son savoir faire et son savoir être à disposition de l'enfant afin de lui prodiguer toute l'attention et les soins essentiels à son bien-être.

Nous répondons au besoin permanent de sécurité.

Nous mettons votre enfant à l'aise et en confiance dans les différents lieux de vie, tout en lui offrant des repères plus personnels.

Nous sommes toujours là pour rassurer et consoler votre enfant afin qu'il ne se sente jamais seul et incompris.

L'enfant apprend à vivre en groupe et à partager les moments rituels de la journée avec les copains (les goûters, le repas et la sieste).

Nous aidons votre enfants, au travers d'activités et de jeux, à créer des valeurs morales: travailler en groupe, apprendre à partager, respecter les autres enfants et les adultes.

Cette liberté n'implique pas l'absence de règles, de limites et d'interdits.

Grâce à de nombreuses activités ludiques et pédagogiques, nous nourrissons la curiosité naturelle des enfants et leur constante envie d'aller de l'avant.

La confiance est basée sur une communication quotidienne entre la famille, l'enfant et l'équipe.

Nous répondons aux besoins d'encouragement et de soutien nécessaire à la construction d'un enfant épanoui.

Même si chaque enfant est différent, nous croyons en chacun d'eux et mettons tout en oeuvre pour adopter un attitude positive. Nous valorisons chacune de ses expériences et veillons à ce que le langage utilisé avec les enfants soit toujours positif.

TARIFICATION :

Tarification 2018 / 2019 *Au forfait*

- **PLEIN-TEMPS : 85 000 F (3 à 15 mois)**
80 000 F (16 à 36 mois +)
- **MI-TEMPS : 65 000 F**
- **FORFAIT COUCHES BIO + BIOLINIMENT + COTON + LAIT DE TOILETTE : 5 000 F**
- **FRAIS D' INSCRIPTION ET DE DOSSIER : 5 000 F**
- **FRAIS comprenant: 1 sac, 1 tee-shirt, 1 paire de chaussons : 10 000 F** (Facturé à 15 mois)
- **FRAIS DE RESERVATION : 40 000 F** (Déduit de la 1ère facture)
- **CAUTION : 80 000 F** (Chèque non daté non encaissé)

Vous recevrez une facture en fin de mois à régler avant le 05 du mois en cours. Un récapitulatif de vos factures peut être demandé en début d'année, car les frais de garde d'enfants dans un établissement agréé sont **déductible de vos impôts**.
En cas d'absence de votre enfant, aucune déduction ou report ne sera applicable.

En cas de retard de paiement, une majoration de 5% sera appliquée sur le montant de la mensualité.

En cas de non paiement, l'enfant ne sera plus accepté et sa place pourra être attribuée à un autre enfant.

Les dépassements horaires de sortie seront facturés en supplément, soit 2000 F/heure.

Vous pouvez demander la déduction de deux semaines sur votre forfait mensuel uniquement pour absence de votre enfant durant 10 jours consécutif, une seul fois par année.

ADMISSION :

Condition d'admission :

> Au niveau de l'âge

La structure accueille les enfants à partir de 3 mois à 3 ans en crèche et jusqu'à 5 ans en péri-scolaire.

> Au niveau de la santé

Tous les enfants sont soumis au calendrier vaccinal. Il est primordial que chaque parent respecte celui-ci afin de protéger son enfant et la collectivité (notamment les nourrissons qui ne sont pas totalement immunisés).

Les vaccins doivent être débutés avant son entré au centre d'enfants.

Votre enfant doit donc être à jour sur les vaccinations obligatoires suivantes :

- Diphthérie, Tétanos, Poliomyélite.
- Le BCG, obligatoire, doit être fait avant les 6 mois de l'enfant.

Il est aussi fortement recommandé, du fait de la vie en collectivité, de faire pratiquer les vaccinations suivantes :

- Rougeole, oreillons, rubéole à partir de 9 mois.
- Coqueluche.
- Affections liées aux pneumocoque ou à l'haemophilus.

INSCRIPTION :

Pour inscrire votre enfant, il vous suffit de

- Remplir la **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**
- Régler, les **frais de réservation** (si la rentrée n'est pas immédiate).
Cette somme (voir tarification) est déduite de la première mensualité et non remboursables en cas de dédit.
- Accepter les différents points des présentes règles de fonctionnement en signant le **CONTRAT D'ENGAGEMENT**.
- Remettre un chèque de caution de 80 000 F (non daté, non encaissé).

RENTRE DE VOTRE ENFANT :

Lors de la rentrée de votre enfant, vous devez :

- Fournir un CERTIFICAT MEDICAL d'aptitude à la vie en collectivité (de moins de 3 mois) précisant que les vaccinations sont à jour.
- Fournir un document juridique spécifiant la ou les personnes ayant la GARDE de l'enfant (en cas de séparation des parents, tutorat, adoption....)

Les règles de fonctionnement pourront être modifiés chaque année et le contrat d'engagement devra être rempli et signé chaque année.

CAUTION :

A l'inscription, il vous et demandé un chèque de caution de 80 000 F.

Cette caution n'est pas encaissée et vous sera rendue lors du départ définitif de l'enfant, sauf dans les cas suivants :

- non respect du préavis de 2 mois en cas du départ définitif.**
- non paiement du forfait dû pendant ce préavis.**
- Aucune déduction ne pourra être demandé pour absence de l'enfant durant le préavis.**

ADAPTATION :

L'adaptation est un moment important. En effet, il permet de préparer les parents et l'enfant à se séparer. Cette période permet une bonne intégration de l'enfant au sein de la structure et aussi une meilleure connaissance de la structure par les parents et l'enfant, base d'une relation de **confiance**.

La «nounou» établit de bonnes relations avec chacun des parents afin de connaître le contexte familial de l'enfant et pouvoir s'adapter à ses besoins spécifiques.

Le déroulement est surtout fixé par l'enfant et sa capacité d'adaptation plus ou moins rapide, son âge, son état d'esprit et son autonomie. Le temps d'adaptation est décidé avec la «nounou» en fonction des possibilités des parents, en général sur une semaines.

Ce temps va permettre à chacun de gérer les inquiétudes liées à la séparation et de faciliter l'intégration de l'enfant dans la structure.

Une première prise de contact entre la famille et la structure permettra de fixer à l'avance le déroulement de cette période : heure d'arrivée, heure de départ du parent, puis de l'enfant qui passera au fil des jours de plus en plus de temps sans son parent au jardin d'enfants.

L'adaptation est gratuite sur une durée de 3 jours échelonnés sur la semaine (en fonction de la disponibilité des parents)

- 2h le premier jour (prise de contact)
- La matinée sans le repas le deuxième jour
- La matinée avec repas le troisième jour
- L'après-midi le quatrième jour
- La petite journée complète le cinquième jour

ABSENCES ET DEPART :

Départ définitif :

Le contrat signé à l'inscription de votre enfant est un engagement vis à vis de la structure. Toute modification de rythme d'accueil fait l'objet d'un avenant au contrat.

Toute résiliation de contrat doit être signalé à la Direction **par courrier, 2 mois à l'avance**. Le forfait est dû pendant la durée de ce préavis que l'enfant soit présent ou non. **Aucune déduction ne sera applicable durant ce préavis.**

Le forfait mensuel est irréductible en cas d'absence ponctuelle de l'enfant pour maladie, fermetures dû aux intempéries ou mouvements sociaux.

CHANGEMENT DE SECTION en cours d'année

La Direction se réserve le droit de décider de tout changement de section en y informant les parents.

Le forfait correspondant à l'âge de l'enfant sera applicable en cas de changement de section.

**LA DIRECTION SE RESERVE LE DROIT DE NE PLUS
ACCEPTER UN ENFANT AU SEIN DU JARDIN D'ENFANTS :**

_DANS LA MESURE OU CELUI-CI :

- ° **PERTURBE** TROP LA VIE DU GROUPE.
- ° **MET LA VIE DES AUTRES** EN DANGER.
- ° **SE MET** EN DANGER.

_DANS LA MESURE OU UN PARENT (PERE, MERE, FRERES, SOEURS, NOUNOU, GRANDS PARENTS, FAMILLE) DE CELUI-CI :

- ° **INSULTE, ADOpte UN COMPORTEMENT AGRESSIF, VIOLENT ET IRRESPECTUEUX** ENVERS UN MEMBRE DE L'EQUIPE, UN ENFANT OU UN PARENT DU JARDIN D'ENFANTS, DANS L'ENCEINTE DE LA STRUCTURE, LE PARKING ET ALENTOURS PROCHES.

A FOURNIR :

_Le doudou, la sucette ou autre objet de transition si besoin.

_Du linge de rechange qui restera dans son sac (marqué à ses NOM et PRENOM)

_2 biberons complets (section bébés) 1 pour l'eau et l'autre pour le lait.

_2 bouteilles d'eau pour les biberons.
(à renouveler sur demande)

_Les repas pour la section bébés.

_Le lait maternelle ou maternisé.

_1 produit anti-moustiques

_1 boîte de suppositoires ou un flacon de DOLIPRANE

_1 crème pour les érythème fessier (Mitosyl, Bépanthen)

_ 1 boîte de sérum physiologique
(à renouveler sur demande)

LA JOURNÉE :

L'ACCUEIL :

L'accueil des enfants s'effectue à partir de 6h chaque matin, du Lundi au Vendredi. L'accueil est individualisé et échelonné selon les arrivées des enfants. Les enfants doivent arriver propre et ayant pris leur petit déjeuné.

C'est un moment privilégié où la «nounou» développe une relation individualisée avec l'enfant et ses parents. C'est un moment important pour échanger les informations relatives à l'alimentation, le sommeil, la santé et les progrès de l'enfant.

La «nounou» accueille l'enfant, lui parle, lui explique que ses parents s'en vont, l'écoute et le rassure.

Dites «au revoir» à votre enfant et ne vous en allez pas en «douce», au risque de développer un sentiment d'abandon. Son chagrin sera d'autant plus court et son adaptation facilitée.

LE CHANGE ET LA PROPRETÉ :

Le change est assuré régulièrement en fonction des besoins de l'enfant. Nous nettoyons les fesses des enfants à l'aide de lavettes, eau, coton et du liminent oléo-calcaire uniquement.

Nous fournissons des couches biodégradables composées de matières naturelles dès l'âge de 3 mois à l'apprentissage de la propreté (vers 24 mois). Lorsque votre enfant commencera à être propre, nous vous demanderons de nous fournir un minimum de couches par jour (sieste et départ).

Nous vous demandons de **vêtir votre enfant d'une tenue souple et confortable**, permettant une grande liberté de mouvement. Il ne faut pas que votre enfant se sente serré dans ses vêtements.

Cela simplifiera aussi **l'acquisition de la propreté** de votre enfant.

Nous vous demandons également de fournir du linge de rechange marqués aux NOM + PRENOM de votre enfant ainsi qu'une poche pour les vêtements sales.

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLE DE LA PERTE, DU VOL OU DE L'ECHANGE DE VÊTEMENT NON MARQUE.

LES REPAS :

Les repas sont fournis par le jardin d'enfants (**à partir de 16 mois**)
Le menu est affiché chaque semaine à l'entrée de la structure, il est important de le consulter, afin d'équilibrer le repas de votre enfant le soir.

Le service de déjeuner s'organise de façon échelonnée en fonction des différentes sections d'âge.

Les repas sont préparés par une société de restauration agréée par les Service d'Inspections Vétérinaires, Alimentaires et Phytosanitaires : LA CASSEROLETTE
Les repas, établis chaque semaine par une diététicienne, sont équilibrés et adaptés à l'âge de votre enfant.

Si votre enfant présente des intolérances ou allergies à certains aliments, il est important de le signaler dans la fiche de renseignement.

Les repas ne sont pas déductibles en cas d'absence, de maladie ou de dédit.

LE REPOS :

La section bébés :

Les bébés vont à la sieste à la demande, le rythme de sommeil de chaque enfant est respecté. Il retrouve son lit, son doudou, sa sucette.

Nous fournissons et entretenons les draps housse.

La section moyens et grands :

Les enfants vont à la sieste tous les jours à partir de 11h45, l'endormissement est

individualisé. Seuls les «nounous» assurent le coucher et le lever des enfants.

Nous fournissons et entretenons les oreillers et les taies.

Pour préparer l'enfant à l'école (grands) les doudous et sucettes sont donnés aux enfants uniquement avant la sieste.

En arrivant le matin l'enfant va de lui même poser son doudou et sa sucette dans un «panier à doudous».

LES REGLES DE VIE :

Plus l'enfant grandit, plus il va être confronté à des règles de vie en communauté. Plus il va les intégrer, plus il va prendre conscience de la présence de l'autre, donc de lui-même. Ces règles constituent **ses limites structurantes**.

Elles sont précisées progressivement aux parents et aux enfants, l'accompagnement reste ainsi cohérent.

Contrairement aux interdits, les règles de vie ne sont pas immuables, elle peuvent être négociées et modifiées individuellement selon la situation rencontré par l'enfant.

Le travail éducatif vise à mettre en mots des conflits (mise en mots bienveillante) et d'accompagner la socialisation de l'enfant.

Le seul interdit reste de ne pas se mettre ou mettre en danger les autres enfants.

Durant son passage à la crèche, l'enfant apprend à vivre au milieu de ses camarades.

Lors de ces premières interactions, les morsures et griffures font parti de l'apprentissage de la socialisation, malgré une surveillance accrue.

D'autre part, durant cette période, l'enfant continue la découverte de son corps et de ses capacités motrices, ce n'est pas sans incident. Aussi, c'est la période des premières bosses, chutes, bobos ect....

L'équipe sera toujours là pour veiller aux enfants et penser les premiers petits bobos !

LE DEPART :

L'enfant peut être récupéré à tout moment de la journée.

Le centre d'enfants ferme ses portes à 18h.

Pensez à arriver quelques minutes avant l'heure de fermeture car le départ est un temps important d'échanges entre la famille et les «nounous», les éléments important de la journée sont transmis aux parents.

Les parents doivent impérativement informer une des»nounous» du départ de l'enfant.

Seules les personnes inscrites sur la fiche de renseignements de l'enfant seront habilitées à récupérer votre enfant.

Si exceptionnellement, une autre personne devait venir le chercher, veillez à nous fournir par avance les noms et prénom de cette personne. L'enfant lui sera remis sur présentation de sa carte d'identité.

SECURITE :

> **Les portillons de sécurité**

Nous restons très soucieux de la sécurité des accès. Aussi, nous vous demandons de veiller à fermer chaque portillon et barrière derrière vous et de vérifier qu'aucun enfant ne se soit faufilé.

Vous devez être extrêmement vigilant à la fermeture des portillons.

> **Jeux et Jouets personnels**

Nous vous rappelons que le jardin d'enfants offre de nombreux jeux et jouets aux enfants. Afin d'éviter toute source de conflits, de casse, de perte, de vol ou d'accident,

**nous vous demandons DE NE PAS APPORTER DE JOUETS OU
OBJETS PERSONNELS dans la structure.**

LES OUTILS DE TRANSMISSION :

Les transmissions pour la section bébés seront faite chaque jour à l'aide d'un petit cahier individuel sur lequel sera noté le déroulement de la journée de l'enfant(repas, dodo, change, soins ect...)

Ce support vous sera remis chaque soir, afin que vous y notiez les informations importantes concernant votre enfant pour la journée suivante.

Merci, d'essayer de ne pas oublier ce cahier à la maison le matin.

Les transmissions de moyens et des grands se fera oralement de façon général.

Chaque fin de période ou fin de semaine, un dossier regroupant l'ensemble des activités et production de votre enfant vous sera transmis

LE JEU ET LES ACTIVITES :

Les activités s'alternent avec des moments de repos et de jeux libres indispensable au développement biologique et psychomoteur du jeune enfant.

Les activités de la matinée se succèdent toujours dans le même ordre, presque à l'identique chaque jour. Ainsi, la répétition permet de rassurer le jeune enfant.

Même si toutes les activités restent ludiques et toujours abordées au travers du jeu,

elles ne sont pas obligatoires et l'enfant **a toujours la possibilité de jouer librement.**

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de sa personnalité. Les jeux libres, seuls ou à plusieurs, entretiennent la créativité, l'imagination et la socialisation.

EMPLOI DU TEMPS A TITRE INDICATIF

(Moyens et grands)

6h30 à 7h30	Accueil / Jeux libre
7h30 à 8h30	Motricité, gym
8h30 à 8h45	Goûter
8h45 à 9h	Changes / Hygiène
9h à 9h30	Activités manuelles
9h30 à 9h45	Lecture d'album
9h45 à 10h	Activités musicale (chants, comptines, jeux de doigts)
10h à 10h30	Jeux extérieur
10h30 à 11h	Déjeuné
11h à 11h30	Changes / Hygiène
11h30 à 11h45	Jeux libres
11h45 à 13h45	Sieste
13h45 à 14h15	Réveil échelonné
14h15 à 14h30	Changes / Hygiène
14h30 à 15h	Goûté
15h à 15h30	Activités manuelles
15h30 à 16h	Jeux extérieur
16h à 17h30	Jeux libre Départ échelonnés

Un projet pédagogique est établit chaque année avec différents grands thèmes chaque mois.

Associés à ces thèmes: **-Les activités manuelles.**
-Une sortie extérieur.

-La venue d'intervenants (spectacle, lecture).

Chaque semaine est organisé un atelier culinaire.

Différents intervenants rendent visite aux enfants chaque semaine:

-Anglais.

-Theatre.

-Expression corporelle.

Notre établissement possède un transport agréer avec lequel nous sortons régulièrement les enfants (parcs, piscine, aquarium, médiathèque).

MALADIE DE L' ENFANT :

La délibération N°79 du 16 janvier 1990 stipule que les enfants ne peuvent être reçus dans un jardin d'enfants qu'aux conditions suivantes:

◦ De n'être atteint d'aucune maladie contagieuse (cause éviction)

Impétigo : 5 jours d'éviction après le début du traitement.

Varicelle : 3 jours d'éviction si boutons purulents.

Gastro-entérite : 2 jours d'éviction après le début du traitement.

◦ D'être indemne de toute affection tuberculeuse et, notamment, de n'avoir pas présenté récemment une primo-infection tuberculeuse.

◦ De ne pas relever d'une affection médicale ou chirurgicale entraînant une convalescence prolongée.

◦ De ne pas être atteint d'une altération durable de l'état général.

- ° D'avoir subit les vaccinations obligatoires sauf contre-indication.

Dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'établissement :

Une personne responsable de l'enfant sera appelée afin de récupérer l'enfant «chaud», faisant plus de 39°C de température corporelle.

Il est donc de votre responsabilité de déposer votre enfant au centre d'enfant dans un **bon état de santé général**.

Une fièvre qui peut être interprétée comme bénigne, peut cacher une maladie grave et contagieuse telle que la méningite et mettre en péril la vie de l'enfant et celle de ses camarades et ce, dans un délai de quelques heures.

Lorsque l'enfant présente des symptômes inhabituels (apathie, vomissements, selles liquides, éruptions cutanées, pâleur, plaies suintantes..), la direction dispose du pouvoir d'appréciation de garder l'enfant ou non.

L'enfant qui tombe malade au centre d'enfants ou qui est suspecté d'être atteint d'une maladie transmissible sera isolé (poussée de fièvre, enfant grognon, prostré, gastro-entérite, vomissement, douleurs fortes, grosse bosse, coupures, plaie purulentes, saignements, écoulement d'oreille, chute avec perte de connaissance) jusqu'à l'arrivée des parents.

Le personnel du centre d'enfants n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants. Ils devront être donnés par les parents.

Ils pourront être exceptionnellement donnés au centre d'enfants dans les conditions suivantes:

- ° **PRESENTER L'ORDONNANCE du médecin.**

En cas d'éviction du centre d'enfants, le médecin devra fournir un certificat précisant la date de retour au centre.

Les parents doivent signaler tout médicament donné à l'enfant chez lui le matin afin d'éviter une surdose médicamenteuse.

Une autorisation d'hospitalisation et de soin d'urgence est à signaler à remplis et signer à l'inscription de l'enfant. Ces autorisations permettront au secours d'intervenir efficacement en cas d'urgence.

ACCIDENT et INCIDENT :

En cas d'accident survenue au sein de la structure, les parents sont informés par téléphone. Une **fiche d'accident** sera remplie en cas de grosse blessure et co-signée par la direction et la personne qui récupère l'enfant. Cette démarche permet ainsi de vous informer d'un accident et de laisser une trace écrite en cas d'effet secondaire ou de séquelles par les assurances.

En cas d'urgence, nous nous adresserons directement au SAMU. Les frais engendrés pour toute intervention médicale auprès de votre enfant sont à votre charge.

ASSURANCE :

Un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrit par l'établissement. Il garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causé à un tiers ou à eux-mêmes durant le temps de présence au jardin d'enfant.

POUX ET LENTES :

Vous êtes invités à «inspecter» régulièrement la tête de votre enfant pour y traiter d'éventuels hôtes indésirables (poux et lentes).

Pensez aussi à traiter son environnement : literie, siège auto, canapés..

DEPART POUR L'ECOLE :

Le jardin d'enfants «Les graines de soleil 2» continue à s'occuper de votre enfant jusqu'à ses 5 ans.

Lorsque votre enfant rentre à l'école au mois de Février de l'année suivante, votre

enfant peut passer dans la section «périscolaire» au mois de Janvier afin de participer aux activités adaptés à son âge (piscine, parc, poney, golf, multi-sport, cuisine, art plastique ect...).(Voir tarifs vacances).

A compter du mois de Février plusieurs formules de prise en charge vous seront proposés (vacances scolaire, mercredi après-midi, journée pédagogique ect...)

